**Le gouvernement international et les politiques publiques de conservation en Afrique : de la circulation des normes à l'hybridation des processus locaux de gestion des ressources naturelles**

Nos sociétés traditionnelles ont toujours constitué une spécificité dans leurs modes de vie (production et reproduction), qui recèlent des mesures originales de protection de l’environnement. Cependant, au regard des enjeux environnementaux actuels, l’Etat, à travers des programmes et politiques, essaie de multiplier ses actions pour canaliser la gestion des ressources.

Cette étude menée à Moussodougou, Tengrela et Tiéfora, et basée sur la démarche qualitative déployée à travers des entretiens individuels et de groupe ainsi que l’observation directe avec les pêcheurs, les vendeuses de poisson, les agents des services techniques de l’Etat et des autorités coutumières vise à cerner la forme que prend l’action publique de l’Etat dans la préservation des ressources dans les pêcheries.

Elle révèle une effectivité de la régulation de la pêche, les agents des eaux et forêt étant les principaux acteurs du suivi de la protection des ressources. A cela il faut ajouter l’émergence des groupements et l’implication des autorités coutumières qui agissent souvent sous la contrainte de représentations et de règles traditionnelles. Ainsi, l’action publique de la conservation dans les pêcheries serait « un vaste espace de négociation entre une multitude d’acteurs privés et publics » (Lascoumes, et *al.*, 2009) en ce sens qu’elle se joue au travers de l’interaction entre agents des services déconcentrés de l’Etat et des acteurs locaux.

**Mots-clés**: politique publique, conservation de la nature, pêcherie